

### À votre santé

#### **ANNE JEANBLANC**

**RSS Anne Jeanblanc** 

# Antennes-relais : l'Académie de médecine contre le principe de précaution

Le Point.fr - Publié le 11/01/2013 à 13:13

Les académiciens dénoncent vivement la proposition de loi relative à la régulation de l'installation des antennes-relais de téléphonie mobile.



Les antennes de téléphonie mobile entraînent une exposition aux champs électromagnétiques 100 à 100 000 fois plus faible que les téléphones portables. © JPDN / Sipa

"L'Académie regrette une initiative fondée sur un flou scientifique et réglementaire qui, ne pouvant se prévaloir en dernier recours que du principe de précaution, est de nature à renforcer artificiellement chez nos concitoyens un sentiment de peur et de défiance injustifié, mais préjudiciable en termes de santé publique." Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'institution n'y va pas de main morte pour démolir la proposition de loi renforçant la régulation de l'installation des antennes-relais de téléphonie mobile qui a été déposée le 1er octobre dernier par Jean-David Ciot, député d'Aix-en-Provence.

Examiné en principe le 31 janvier prochain, le texte s'articule autour de cinq points : un encadrement plus strict du Wi-Fi, un abaissement de la puissance d'antennes-relais à un niveau "aussi bas que raisonnablement possible", une réglementation plus stricte de l'implantation des antennes-relais, avec permis de construire obligatoire, et le lancement d'une campagne de prévention sur la dangerosité des ondes électromagnétiques. Une à une, l'Académie démolit ce qu'elle estime être des craintes fantasmatiques.

## Aucune preuve convaincante

Les académiciens notent d'abord que le classement en "possiblement cancérigène" par le Centre international de recherche sur le cancer ne concerne pas les antennes-relais, mais les portables, dont les niveaux d'émission sont très différents. En effet, les antennes de téléphonie mobile entraînent une exposition aux champs électromagnétiques 100 à 100 000 fois plus faible que les téléphones portables : être exposé pendant 24 heures à une antenne à 1 volt par mètre donne la même exposition de la tête que de téléphoner avec un portable pendant 30 secondes.

Le communiqué rappelle les conclusions du rapport scientifique de l'Agence française de sécurité sanitaire, de l'environnement et du travail sur les radiofréquences d'octobre 2009. Selon lui, "aucune preuve convaincante d'un effet biologique particulier des radiofréquences n'est apportée pour des niveaux d'exposition non thermiques, dans les conditions expérimentales testées". Ces résultats sont identiques à ceux d'autres expertises collectives qui confirment l'absence de risque des antennes-relais, notent les académiciens.

### L'électrohypersensibilité, une maladie psychosomatique

Deuxième point : pour l'Académie, l'électrohypersensibilité est une pure invention de l'esprit. "Des dizaines d'études ont été effectuées ; elles ont montré à la quasi-unanimité que les sujets se disant électrohypersensibles, bien que manifestant des troubles variés en présence de dispositifs émetteurs de champs électromagnétiques, sont incapables de reconnaître si ces dispositifs sont actifs ou non." En d'autres termes, les problèmes seraient d'origine psychologique, notamment liés à l'angoisse et à des perceptions somatiques très variées en présence d'émetteurs de champs électromagnétiques. Soucieuse peut-être de ne pas se mettre tous les électrosensibles à dos, "l'Académie déplore (...) que ces troubles qui peuvent entraîner de graves handicaps sociaux soient utilisés à des fins contestables au détriment des intéressés". Les personnes concernées apprécieront...

Dernier point : la demande d'abaisser les valeurs limites des antennes-relais n'aurait aucune justification scientifique. Ce dogme est, selon le communiqué, fondé sur la recherche d'une protection contre un effet qui en réalité n'existe pas et risque d'aboutir à une multiplication de ces antennes. Or, la puissance d'émission du portable s'accroît chaque fois que l'on passe d'une zone de couverture à une autre. Conséquence : cela risque d'augmenter l'exposition des quelque 90 % des Français qui utilisent un mobile. Manifestement, le débat est loin d'être clos.

Par ANNE JEANBLANC

http://www.lepoint.fr/chroniqueurs-du-point/anne-jeanblanc/antennes-relais-l-academie-de-medecine-contre-le-principe-de-precaution-11-01-2013-1612525 57.php